

RÈGLEMENTS DU GRAND TIRAGE 2023
de la **FONDATION DU CÉGEP DE SAINTE-FOY**

La vente des billets débute le 7 novembre 2022 et se termine le 30 avril 2023 à 23 h 59. Chaque billet donne une chance de gagner l'un de ces 17 prix fixe d'une valeur totale de 39 899 \$ tirés le 18 mai 2023 à 12 h 30 au Cégep de Sainte-Foy, 2410 chemin Sainte-Foy, Québec (QC) G1V 1T3.

Grand prix

Le titulaire du dix-septième (17) billet remportera le « Grand prix » : une location d'une roulotte 2022 Heartland Prowler 271BR d'une durée de 2 ans, gracieuseté des Roulottes E. Turmel, d'une valeur allant jusqu'à 28 000\$. Taxes incluses. La personne gagnante aura le choix entre ce prix **ou** un montant en argent de 10 000 \$ offert par Les Roulottes E. Turmel.

Prix secondaires

16 prix secondaires seront tirés avant le « Grand prix » et les titulaires des billets gagnants obtiendront chacun un prix, selon l'ordre suivant :

1. Le titulaire du seizième (16) billet tiré remportera : Un Bon de vol pour deux personnes sur le réseau Pal Airlines, valeur allant jusqu'à 1 500 \$ (taxes et frais d'aéroport à la charge du titulaire).
2. Le titulaire du quinzième (15) billet tiré remportera : un Forfait «Contemplation au sommet» pour 3 personnes en hélicoptère offert par Héli-Charlevoix (valeur au détail de 1380\$). Taxes incluses.
3. Le titulaire du quatorzième (14) billet tiré remportera : un Ordinateur portable Asus Pro p5440f offert par STO (valeur au détail de 1 265\$). Taxes incluses.
4. Le titulaire du treizième (13) billet tiré remportera : Une Sculpture Inuit originale unique en pierre serpentine (Inukshuk) faite main à Cape Dorset au Nunavut offert par la Galerie Brousseau, Art Inuit (valeur au détail de 949\$). Taxes incluses.
5. Le titulaire du douzième (12) billet tiré remportera : un Vélo stationnaire Gymnetic MX3 avec console offert par Body Gym équipement (valeur au détail de 914\$). Taxes incluses.
6. Le titulaire du onzième (11) billet tiré remportera : un Abonnement annuel de Tennis offert par le Club Avantage Multi-Sports (valeur au détail de 717 \$). Taxes incluses.
7. Le titulaire du dixième (10) billet tiré remportera : un Manteau Rebbeca de marque Avalanche offert par Avalanche (valeur au détail de 575\$). Taxes incluses.
8. Le titulaire du neuvième (9) billet tiré remportera : deux Abonnements « L'Équipage – Saison 2023 » chez Canots Légaré (valeur au détail de 550\$). Taxes incluses.
9. Le titulaire du huitième (8) billet tiré remportera : deux Reprographies d'art animalier ayant pour titre "Bœufs musqués" de Daniel Labelle et "Le retour de la paruline azurée" de Jean-Charles Daumas offertes par la Fondation de la faune du Québec (valeur au détail de 550\$). Taxes incluses.
10. Le titulaire du septième (7) billet tiré remportera : un Bon cadeau de 500 \$ échangeable chez Sports Experts / Atmosphère de Laurier Québec. Taxes incluses.
11. Le titulaire du sixième (6) billet tiré remportera : un Bon cadeau de 500\$ échangeable à la Galerie du Meuble - Jardin de ville. Taxes incluses.
12. Le titulaire du cinquième (5) billet tiré remportera : un Bon cadeau de 500\$ échangeable à la Galerie du Meuble - Must Société. Taxes incluses.
13. Le titulaire du quatrième (4) billet tiré remportera : un Bon cadeau de 500\$ échangeable au Parc national de la Jacques-Cartier - Sépaq. Taxes incluses.
14. Le titulaire du troisième (3) billet tiré remportera : Droit d'entrée pour 4 personnes offert par Golf Royal Charbourg, incluant voiturette motorisée et une Carte-cadeau de 150 \$ échangeable à la boutique. Taxes incluses.

15. Le titulaire du deuxième (2) billet tiré remportera : un Bon cadeau de 500 \$ échangeable à la Salle Albert Rousseau pour des billets de spectacle. Taxes incluses.
16. Le titulaire du premier (1) billet tiré remportera : un Bon cadeau de 500 \$ échangeable chez Fradette sports. Taxes incluses.

Ces prix sont non remboursables, non transférables et non monnayables. Les bons cadeaux doivent être échangés dans les entreprises ci-haut nommées, selon les modalités applicables et inscrites sur les bons cadeaux de l'émetteur.

Nombre de billets en circulation : Un total de 3 500 billets ; 3 000 billets virtuels à 20\$ numérotés de 0001 à 3 000 et 500 billets physiques à 20\$ numérotés de 3001 à 3 500.

Les gagnants seront choisis au hasard et les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus. La Fondation du Cégep de Sainte-Foy contactera les gagnants dans les 48 heures suivant les tirages et les prix devront être réclamés au bureau de la Fondation du Cégep de Sainte-Foy, 2430, chemin Sainte-Foy, Québec G1V 1T3, dans un délai de (15) jours suivant la date du tirage.

Les noms des gagnants seront publiés dans les médias choisis par la Fondation du Cégep de Sainte-Foy, ainsi que sur son site internet : csfoy.ca/fondation

Tout conflit sera soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux dont la décision sera finale.

Restrictions :

Cette loterie est accessible à l'ensemble des résidents de la province de Québec âgés de 18 ans et plus.

Une personne gagnante doit consentir, si requis, et ce, sans rémunération, à ce que son nom, photo, lieu de résidence et/ou toute déclaration reliée à l'obtention du prix soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours.

Généralités :

Les personnes qui participent au concours reconnaissent avoir pris connaissance des présents règlements et acceptent de s'y conformer.

Les organisateurs du tirage, les administrateurs de la Fondation du Cégep de Sainte-Foy et leurs partenaires n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle.

Les membres du comité organisateur du tirage ne sont pas responsables :

- des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés.
- de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation d'un prix.
- de tout dommage matériel, préjudice corporel ou conséquence qui est attribuable d'une façon quelconque à ce tirage ou ce prix.

Garantie :

Toute personne gagnante reconnaît que la seule garantie applicable au prix est la garantie habituelle du manufacturier ou fabricant et que la prestation des services liés à la livraison des prix est l'entière responsabilité du manufacturier, du détaillant ou du fournisseur. Afin d'être déclarée gagnante, et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne gagnante devra signer un formulaire de dégageant ainsi que les règlements officiels démontrant en avoir pris connaissance. Ainsi, il s'y conforme avant de recevoir son prix.

La photo du VR est à titre indicatif et le produit final peut différer.

Carboneutralité

En phase avec le désir d'agir contre les changements climatiques, la Fondation du Cégep de Sainte-Foy s'engage à compenser les émissions de CO₂, liées aux prix et à la logistique de ses événements avec un achat de crédits Carbone chez Carboneutre Québec. Il est estimé que les émissions de cet événement représentent 4,8 tonnes de CO₂.

Licence RACJ- No-119